

EPREUVES ECRITES

Français

L'épreuve de français doit être conçue de façon telle qu'il soit possible de juger si le candidat est capable d'exprimer sa pensée avec clarté, simplicité, correction.

Elle doit, en outre, permettre de contrôler :

— si les connaissances acquises au niveau du certificat d'études primaires élémentaires tant du point de vue de la grammaire que du vocabulaire ou du style ont été consolidées et améliorées ;

— si le candidat a tiré profit des exercices et des travaux de français qu'il aura effectués depuis sa sortie de l'école primaire.

Elle peut consister :

— soit en une rédaction (description, portrait, narration, rapport..) sur un sujet simple touchant un des aspects de la vie professionnelle ou personnelle du candidat ;

— soit en une lettre personnelle ou professionnelle ;

— soit en un compte rendu d'un texte relatif à une question professionnelle.

Elle sert à la fois d'épreuve d'orthographe et de présentation.

Calcul

Le programme de calcul consiste principalement en une révision générale et une consolidation des connaissances acquises à l'école au niveau de l'examen du certificat d'études primaires. Il sera complété par les notions strictement nécessaires à l'apprentissage du métier. On évitera avec soin les démonstrations abstraites pour chercher, en application des théorèmes usuels, la solution de problèmes intéressant le métier.